

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 7 février 2005 à 20h00, à laquelle sont présents:

- M. Serge Labonté, conseiller
- M. Serge Simard, conseiller
- M. Jean-Robert Fortin, conseiller
- M. Jean-Martin Cliche, conseiller
- M. Yvan Larouche, conseiller
- Mme Claudine Paré, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

2563-070205 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

- . Aucune

CORRESPONDANCE

- . **MRC CÔTE DE BEAUPRÉ**
 - . Procès-verbal du 12 janvier 2005
- . **VILLE DE QUÉBEC**
 - . Tournoi de golf lundi le 1er août 2005
- . **SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LE PLATEAU A.B.C.**
 - . Lettre de félicitations à l'attention des pompiers
- . **ENSEMBLE VOCAL ARC-EN-SONS**
 - . Demande de commandite

2564-070205 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de commanditer une chanson au montant de 100,00 \$ à titre d'appui financier. Les deux (2) chansons retenues sont : Depuis le premier jour ou Qu'est-ce que tu veux qu'un chanteur chante.

RAPPORTS

- . C.C.U.
 - . Procès-verbal du 25 janvier 2005

. Rapport budgétaire de janvier 2005

2565-070205 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JANVIER 2005**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2005.

2566-070205 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéros 500071 à 500086	132 860.17 \$
. Numéros 500087 à 500130	43 980.72 \$
. Numéros 500131 à 500179	150 942.27 \$
. Numéros 500180 à 500196	136 276.29 \$
. Numéros 500197 à 500198	199.29 \$
. Numéros 500199 à 500202	8 949.53 \$
. Numéros 500203 à 500229	28 665.49 \$

2567-070205 **MANDAT À BPR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « BPR » afin de préparer les plans et devis à 20%, à la demande du Ministère des affaires municipales, du sport et des loisirs, dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable pour un montant de 148 000 \$ plus les taxes applicables, suivant l'offre de services datée du 17 janvier 2005. Les fonds seront puisés à même les surplus accumulés.

2568-070205 **ACQUISITION DES LOTS 24-87, 27-299, 24-88 ET 27-306 (DOMAINE DE LA SEIGNEURIE)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition des lots 24-87, 27-299 (rue) et 24-88 et 27-306 (parc) du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne.

2569-070205 **SERVITUDE GRONDIN & ALS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à l'obtention d'une servitude concernant le rond de virée sur le lot 29 partie du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne, relativement au Domaine de la Seigneurie.

2570-070205 **COÛTS D'UTILISATION POUR LE TRAÎNEAU DE SECOURS**

ATTENDU que la Ville de Beupré possède un traîneau de secours pouvant servir entre autres à secourir rapidement des motoneigistes blessés et ainsi contribuer à sauver des vies humaines;

ATTENDU qu'il serait onéreux que chaque municipalité ait son propre traîneau de secours et sa propre équipe d'intervention;

ATTENDU que la Ville de Beaupré possède un tel équipement et le personnel nécessaire afin d'offrir ce service à l'extérieur de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de fixer les tarifs suivants pour l'utilisation du traîneau de secours pour les municipalités sans entente intermunicipale :

- a) la municipalité qui requiert le service du traîneau de secours s'engage à payer à la Ville de Beaupré tous les coûts réels encourus par celle-ci;
- b) une contribution de 100,00 \$; et
- c) des frais indirects représentant 8% des montants prévus aux sous paragraphes a) et b).

2571-070205 **TARIFICATION POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU que la Ville de Beaupré désire établir une tarification pour l'utilisation de ses équipements et de son service des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de fixer les tarifs suivants pour l'utilisation du Service des incendies pour les municipalités sans entente intermunicipale :

Autopompe échelle aérienne de 30 mètres avec tous les équipements :	875\$ / l'heure
Autopompe 840 gipm avec tous les équipements :	450\$/ l'heure
Autopompe 625 gipm avec tous les équipements :	450\$ / l'heure
Minipompe système de mousse à air comprimé 750 pi ³ /min tout équipé :	600\$ / l'heure
Unité de soutien avec tous les équipements :	270\$ / l'heure

Advenant qu'une municipalité acquière un nouveau type de véhicule qui n'est pas mentionné dans la présente entente, celles-ci conviendront d'un tarif horaire en fonction des tarifs déjà établis.

ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS

Absorbant et équipement de détection et de contrôle de matière dangereuse :	coût de remplacement
Mousse de classe B avec injecteur de lance de 1 1/2":	coût de remplacement
Pince de désincarcération et coussin de Levage lorsque non remboursé par la SAAQ :	600\$ / l'heure
Bateau Zodiac :	75\$/ l'heure

RÉMUNÉRATION DES POMPIERS

Toute rémunération réelle payée (salaires et avantages sociaux) par la municipalité fournissant une assistance relativement à la demande d'aide adressée à celle-ci et en fonction des dispositions des conventions collectives applicables.

Les montants facturés sont payables dans les trente (30) jours de la mise à la poste de la demande de paiement. Les montants dus portent intérêts et pénalité, à l'expiration de ce délai, aux mêmes taux que ceux chargés par la municipalité expéditrice de la facture pour les taxes municipales dues.

FRAIS D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET COÛTS INDIRECTS

Des frais d'administration, de gestion et de coûts indirects représentant 8 % des sommes calculées sont chargés à la municipalité demandant les services de l'autre municipalité, le tout conformément à la résolution 2205-190104 de la Ville de Beaufort. Ces frais sont payables en même temps que la facture acheminée en vertu de la présente résolution et compensent le temps et les dépenses engagés par la Ville de Beaufort pour les éléments suivants : la vérification des factures, l'émission des chèques, le service de la paie, la gestion des déductions à la source (DAS), la gestion des réclamations à la CSST (s'il y a lieu), la gestion de l'assignation temporaire (s'il y a lieu), la gestion des réclamations aux différentes assurances (s'il y a lieu), les demandes d'informations, la gestion des archives, les rapports internes, la gestion de la TPS/TVQ, la gestion de la convention collective, la vérification des états financiers et la rédaction des factures.

2572-070205 **RADIATION DE COMPTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser les radiations suivantes :

Facture no : CRF400644	251.07 \$
Facture no : CRE500025	190.63 \$

2573-070205 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

ATTENDU QUE la Ville de Beaufort dans la MRC de La Côte-de-Beaufort entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements #861, 900, 513, 563, 586, 587, 610, 636, 771, 799, 808, 843, 862, 978, 1023 et 1034;

ATTENDU QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 055 000 \$; datée du 1er mars 2005;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
BMO Nesbitt Burns Inc.	98,76700	228 000 \$	2,50%	2006	3,70784%
		237 000 \$	2,60%	2007	
		206 000 \$	3,05%	2008	
		214 000 \$	3,35%	2009	
		1 170 000 \$	3,50%	2010	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,70200	228 000 \$	2,55%	2006	3,71289%
		237 000 \$	2,60%	2007	
		206 000 \$	3,00%	2008	
		214 000 \$	3,25%	2009	
		1 170 000 \$	3,50%	2010	
Financière Banque Nationale	98,80900	228 000 \$	2,55%	2006	3,71904%
		237 000 \$	2,60%	2007	
		206 000 \$	3,00%	2008	
		214 000 \$	3,25%	2009	
		1 170 000 \$	3,55%	2010	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.- Scotia Capitaux Inc. - R.B.C. Dominion Valeurs Mobilières Inc.	98,72100	228 000 \$	2,50%	2006	3,73923%
		237 000 \$	2,55%	2007	
		206 000 \$	3,00%	2008	
		214 000 \$	3,25%	2009	
		1 170 000 \$	3,55%	2010	
CIBC Marchés Mondiaux Inc.	98,77200	228 000 \$	2,50%	2006	3,74275%
		237 000 \$	2,60%	2007	
		206 000 \$	3,05%	2008	
		214 000 \$	3,35%	2009	
		1 170 000 \$	3,55%	2010	

ATTENDU QUE l'offre présentée par BMO Nesbitt Burns Inc. s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Beaupré.

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 055,000 \$ de la Ville de Beaupré soit adjudgée à BMO Nesbitt Burns Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE M. Henri Cloutier, maire et M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et CDS;

ATTENDU QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits préautorisés destinés aux entreprises ».

2574-020705 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 055 000,00 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

- Règlement 861	73 800
- Règlement 900 (Subv. Padem)	261 900
- Règlement 900 (Part Ville)	46 100
- Règlement 900 (Coûts non adm.)	258 000
- Règlement 513	3 100
- Règlement 563	18 700
- Règlement 586	2 800
- Règlement 587	11 000
- Règlement 610	41 500
- Règlement 636	41 500
- Règlement 771	78 100
- Règlement 799	43 800
- Règlement 808	74 000
- Règlement 843	68 500
- Règlement 862	116 400
- Règlement 978	333 800
- Règlement 1023	245 000
- Règlement 1034	349 000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 055 000,00 \$:

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 1er mars 2005;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins Mont Sainte-Anne

9751 boulevard Ste-Anne
Sainte-Anne-de-Beaupré, Québec
G0A 3C0

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 1er septembre et le 1er mars de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles

pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2575-070205 **RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 055 000,00 \$, effectué en vertu des règlements numéros #861, 900, 513, 563, 586, 587, 610, 636, 771, 799, 808, 843, 862, 978, 1023 et 1034; la Ville de Beauré doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 1er mars 2005); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros #771, 799, 808, 843, 862, 900, 1023 et 1034 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

2576-070205 **RÉSOLUTION DE PROLONGATION**

ATTENDU que la Ville de Beauré aura le 28 février 2005, un montant de 639 800,00 \$ à renouveler sur un emprunt original de 782 399,00 \$ pour des périodes de cinq (5) et quinze (15) ans, en vertu des règlements numéros 861 et 900;

ATTENDU QUE ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 1er mars 2005;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. – Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que la Ville de Beauré emprunte 639 800,00 \$ par obligations en renouvellement d'une émission de billets pour un terme additionnel d'un (1) jour au terme original des règlements mentionnés plus haut.

2577-070205 **ENGAGEMENT DU PERSONNEL- SEMAINE DE LA RELÂCHE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement :

- a) de procéder à l'embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités pour la semaine de la relâche;
- b) de nommer Roxanne Brousseau directrice des activités pour la semaine de la relâche;

2578-070205 **CONGRÈS COMAQ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement

d'autoriser M. Roch Lemieux à participer au congrès de la COMAQ qui se tiendra du 25 au 27 mai 2005 au montant de 350,00 \$ plus les taxes et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

POLITIQUE FAMILIALE

Dépôt

2579-070205 **ENTENTE TRAITEMENT DU LIXIVIAT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer une entente pour le traitement du lixiviat avec la compagnie GSI Environnement.

2580-070205 **CONGRÈS RICHARD LAMPRON**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser M. Richard Lampron à participer au congrès de l'Association des travaux publics d'Amérique – section Québec qui se tiendra du 30 août au 2 septembre 2005 au montant de 995,00 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

2581-070205 **LA BASE**

ATTENDU que la Ville de Beauré a eu des discussions avec M. Patrick Labbé concernant la construction d'un centre multifonctionnel;

ATTENDU que la Ville de Beauré croyait possible d'intégrer le remplacement de son chalet des loisirs à même le projet de M. Labbé;

ATTENDU l'ampleur du projet de M. Labbé, la Ville ne se reconnaît pas dans ce projet;

ATTENDU que la Ville doit prioriser ses investissements et que l'eau potable est un dossier prioritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que la Ville se retire du projet de M. Patrick Labbé.

2582-070205 **CONTRAT DE M. YVAN BLOUIN**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le nouveau contrat de travail de M. Yvan Blouin.

2583-070205 **PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) de mandater M. Julien Naud pour la planification stratégique de la Ville;
- b) d'autoriser le paiement des honoraires jusqu'à un montant maximum de 3 000 \$ plus les déboursés.

2584-070205 **REMBOURSEMENT ANTICIPÉ**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement d'autoriser le remboursement anticipé de l'emprunt #309 au montant de 116 287 \$, le tout suivant les recommandations de M. Roch Lemieux.

2585-070205 **BEAUPORT EXPRESS - COMITÉ DES FÊTES DU 75E ANNIVERSAIRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture de Les Publications Le Peuple au montant de 42,44 \$ pour l'avis de dissolution du Comité des Fêtes du 75e Anniversaire de Beupré Inc.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 2

Les sujets traités sont :

- Bacs à vidanges brisés
- Contrat de travail de Yvan Blouin
- Pont Abitibi

2586-070205 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 55.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe